**44ème Session du Groupe de Travail de l’Examen Périodique Universel**

**Examen du Burkina Faso**

6 Novembre 2023

**Intervention de l’Autriche**

L'Autriche souhaite la bienvenue à la délégation du Burkina Faso et la remercie pour son rapport national.

Nous saluons le renforcement de certaines institutions et structures publiques qui contribuent à la promotion et à la protection des droits de l'homme, notamment la Commission Nationale des Droits de l'Homme et la Commission de Protection des Données.

L´Autriche déplore la détérioration de la situation sécuritaire avec un nombre croissant de victimes innocentes et les graves conséquences humanitaires pour la population et pour le développement socio-économique du pays. Sans aucune doute la situation sécuritaire pose un grand défi pour le gouvernement de transition. Au même temps, la lutte anti-terroriste a mené à une détérioration dramatique de la situation des droits de l´homme au Burkina Faso.

L’Autriche est très préoccupée par la restriction de la liberté d´expression et de la presse. Les arrestations arbitraires et les disparitions forcées des personnes qui ne partagent pas ou critiquent la politique du gouvernement de transition, la suspension de diffusion ou la fermeture des organes de presse, des stations de radio etc. sapent la démocratie, créent un climat de peur et risquent de diviser la population

La persistance des discriminations à l’égard des femmes et des violences basées sur le genre demeure une préoccupation importante pour l’Autriche. Les victimes de ces formes de violence devraient pouvoir obtenir la justice et la réparation en toute circonstance.

L’Autriche souhaiterait formuler les recommandations suivantes aux autorités burkinabés :

* Faire des efforts pour adhérer au calendrier de transition, accordé avec la CEDEAO, et organiser des élections dans un délai raisonnable pour retourner à un gouvernement civil dans le cadre constitutionnel.
* Respecter la séparation des pouvoirs et l’indépendance de la justice.
* Investiguer les allégations des violations des droits de l’homme et tenir pour responsables les éventuelles personnes coupables et mettre fin à l´impunité.
* Renforcer les procédures de contrôle et, préalable au déploiement, la formation en matière de droit international humanitaire des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et les Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP), ainsi que la supervision des VDP.
* Coopérer avec les mécanismes nationaux et ceux de l´ONU en matière de défense des droits de l'homme, y compris le Bureau national du HCDH.

Je vous remercie.